

# Trait d'Union



## Édite

Habitant(e)s de GROSBREUIL,

Ce bulletin du mois d'avril est consacré aux activités communales. Vous pourrez y découvrir à la lecture : les comptes rendus du Conseil Municipal adultes et enfants, le budget 2018, les travaux engagés et à venir, ou encore les informations concernant certaines démarches administratives en Mairie.

Le Conseil Municipal vient de voter le budget 2018 qui vous est présenté dans ce bulletin. Le vote du budget est une étape importante pour définir les actions prioritaires pour les années à venir. Dans la continuité de la réflexion budgétaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales cette année.

Le projet global des élus est de renforcer la qualité de vie et les services pour vous, habitants de la Commune. Ceci se traduit notamment par de nombreux travaux et projets communaux : restructuration du réseau d'assainissement, aménagement du centre bourg, mises en accessibilité, rénovation des bâtiments publics dont la première tranche aux abords de la Mairie va bientôt commencer, aménagement de la place des Meuniers, aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs. Tous ces travaux et projets vous sont présentés dans ce bulletin.

Certains travaux ne sont pas sans occasionner de la gêne pour la circulation en centre bourg et pour la traversée de la Commune. Des déviations sont mises en place, elles sont contraignantes mais nécessaires. Alors, merci de les respecter et d'être prudent dans votre façon de conduire dans le bourg.

Malgré ces déviations, les commerces du centre bourg restent accessibles. Alors ne changez pas vos habitudes, continuez à venir dans le centre bourg malgré les difficultés de circulation.

Je remercie également l'équipe municipale et les agents pour leur collaboration et leur implication dans tous ces projets. Je rappelle la disponibilité des adjoints et de moi-même pour vous recevoir si besoin. Il suffit de prendre rendez-vous à l'accueil de la Mairie.

Je veux profiter de ce bulletin pour inviter tous les **nouveaux habitants à venir le vendredi 18 mai à 18h30 au pôle culturel**. Le Conseil Municipal et les associations présenteront la Commune ainsi que toutes les activités et les services à leur disposition.

Ce bulletin du mois d'avril annonce la venue du printemps : les jours allongent, le soleil est de plus en plus chaud... Alors je vous souhaite de faire comme la nature qui nous invite à l'optimisme, à la détermination et surtout à la confiance en l'avenir.

Martine DURAND, Maire de Grosbreuil

## Sommaire

Informations sur les démarches administratives, Nouvel agent au service technique, Le restaurant scolaire, Avis aux propriétaires fonciers.....	<b>2</b>
Finances communales.....	<b>3 à 5</b>
Compte-rendu des séances du Conseil Municipal depuis le dernier bulletin, Nuit des étoiles, Cinéma plein air, CCAS, Nouvelle infirmière - Pôle santé .....	<b>5 à 9</b>
Travaux : aménagement du centre bourg .....	<b>10</b>
Le Conseil Municipal des Enfants, École La Rivière aux Enfants, École Saint-Louis, Médiathèque « À livres ouverts », Nouvel artisan .....	<b>11</b>
Grosbreuil hier et aujourd'hui, ASVB, Club des feuilles d'automne, ARCE École de musique .....	<b>12</b>

## Accueil des nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu **le vendredi 18 mai à 18h30 au pôle culturel**.

### Mairie de Grosbreuil

Tél. : 02 51 22 69 75

E-mail : [mairie.grosbreuil@wanadoo.fr](mailto:mairie.grosbreuil@wanadoo.fr)

Site internet : [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)

La Mairie est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30,  
**Permanence urbanisme** : le jeudi matin et sur rendez-vous le jeudi après-midi  
La Mairie est fermée le mardi.

## Nouvel agent au service technique

Suite au départ à la retraite de Jean-Luc RENAUD, le 1er Mars 2018, Régis CHARRIER est venu renforcer l'équipe du service technique.



En contrat d'accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 Août 2018, Régis CHARRIER est chargé principalement du renfort en espaces verts et en maintenance des bâtiments communaux. Il assure également l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire lors de la pause méridienne.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

## Le restaurant scolaire



Du nouveau au restaurant scolaire de Grosbreuil ! le matériel de cuisine a été remis à neuf et une cellule de refroidissement a été ajoutée, pour pouvoir réaliser des « desserts maison » notamment.

Ne reste plus que le four à remplacer prochainement, tout cela pour le bonheur de Nicole (responsable et cuisinière) qui pour de meilleures saveurs à faire découvrir aux enfants, cuisine toujours des plats réalisés entièrement par ses soins.

L'isolation phonique a été réalisée par l'entreprise « Hervouet Jacky » des Brouzils, dans la salle à manger, ce qui atténue nettement le bruit lors des repas des enfants. Tous ces travaux ont un coût total de 18 401,92 € TTC ; Pour le matériel 10 278,86 € et pour l'isolation phonique 8 123,04 €. Pour la totalité des travaux, la municipalité a bénéficié d'une subvention de la région « pacte de ruralité fond école » de 10 % du montant global des réalisations effectuées.

## Informations sur les démarches administratives

### • **Réservations des salles communales :**

Rappel : Pour toutes demandes de salles, merci de compléter au moins **15 jours avant la date**, le formulaire de demandes de réservation, disponible en Mairie ou sur le site internet de la Commune.

### • **Légalisation d'une signature (sur rendez-vous) :**

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez prendre rendez-vous en Mairie et présenter :

- la pièce à légaliser NON SIGNÉE ;
- et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

À défaut de pièce d'identité vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

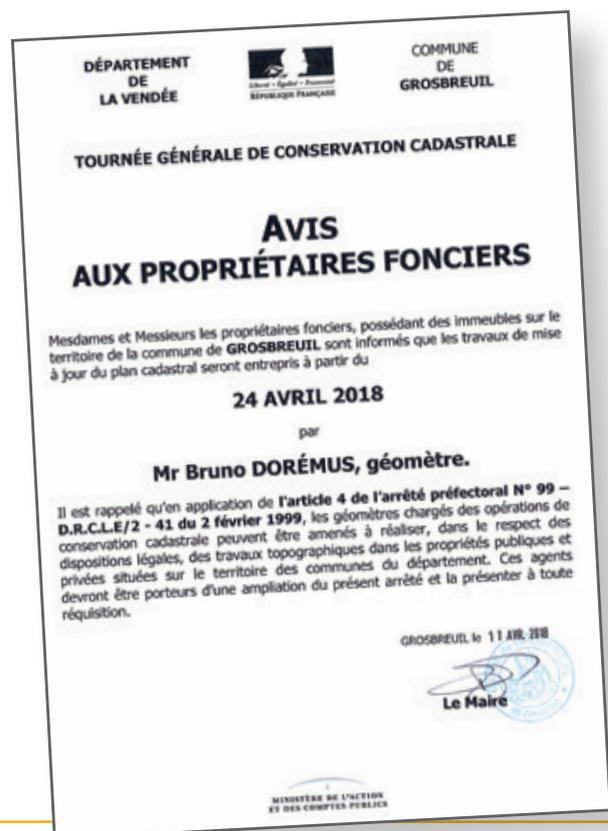
L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. La démarche est gratuite.

### • **Reconnaissance anticipée (sur rendez-vous) :**

Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.

La démarche se fait en Mairie sur rendez vous avec présentation de sa pièce d'identité. L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.



## 1- Le budget principal

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif « Commune » de l'exercice 2017 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 1 112 301,15 €	Dépense : 325 070,53 €
Recette : 1 538 765,35 €	Recette : 1 286 364,54 €
Soit un excédent de fonctionnement De clôture de <b>426 464,20 €</b>	Soit un excédent d'investissement de clôture de <b>961 294,01 €</b>

Il affecte la totalité des excédents des deux budgets, soit la somme de **1 387 758,21 €** au budget recettes d'investissement.

L'excédent de fonctionnement a bondi de 17% pour deux raisons :

- en interne par la gestion la plus rigoureuse possible des dépenses au quotidien
- en externe par des ressources nettement supérieures aux prévisions. Ce niveau d'accroissement n'est que ponctuel.

L'excédent d'investissement résulte des réalisations d'investissement budgétées sur 2017 et opérationnelles à partir de 2018.

La Commune continue de se désendetter et dispose de bons ratios, nettement inférieur à la moyenne des Communes :

- capacité de désendettement inférieur à 2,5 années
- endettement par habitant inférieur à 500 €
- capacité d'autofinancement Nette (après remboursement du capital des emprunts) s'élève à 336 000 €.

Ces bons chiffres sont importants car ils révèlent la capacité d'emprunt actuelle de Grosbreuil, en cas de nécessité, sans mettre en péril les finances communales.

## Perspectives et orientations financières

Les dotations de l'état :

Sur l'exercice 2017, l'ensemble de ces trois dotations s'est stabilisé.

Notre estimation reste prudente pour 2018

Les principales dotations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estimé 2018
DGF	<b>270</b>	248	264	236	200	<b>189</b>	185
DSR	49	59	64	79	92	112	100
DNP	53	57	63	69	70	63	60
<b>TOTAL</b>	<b>372</b>	364	391	384	362	<b>364</b>	345

## La fiscalité

Reconduction des taux en 2018, donc pas de hausse !

Taux appliqués	en 2017	en 2018
Taxe d'habitation	23,18 %	23,18 %
Taxe foncière bâtie	10,65 %	10,65 %
Taxe foncière non bâtie	34,16 %	34,16 %

## Les priorités du budget 2018

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la Commune pour 2018 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 1 388 868,87 €	Dépense : 2 747 210,48 €
Recette : 1 388 868,87 €	Recette : 2 747 210,48 €

### Le budget fonctionnement

En terme de dépenses, la priorité est à la maîtrise puisque les dépenses réelles n'augmentent que de 0,1 %.

En terme de ressources, le niveau inconnu à cette date des dotations et le flou qui règne sur la compensation de la taxe d'habitation nous obligent à partir sur des bases inférieures à celles de l'année dernière.

L'excédent de fonctionnement estimé à 222 050,87 € diminue ainsi de 8 % par rapport au budget 2017.

### Le budget investissement : ambitieux de par son niveau, raisonnable de par ses composantes

Ce budget est porté à 2 747 210,48 €.

Les ressources proviennent essentiellement des résultats cumulés des années précédentes (1 387 758,21 €), des subventions de l'aménagement du Bourg et de la Rue de Bretagne et d'une ligne de crédit de 500 000 € utilisable en relais subventions et TVA ou en amortissable si nécessaire.

Les dépenses tiennent compte des investissements de type récurrent et urgent à la fois (matériel, mobilier, voirie...) et les investissements plus importants, à savoir l'aménagement rue de Bretagne, le réaménagement de la totalité du centre bourg, l'installation de commerces, place des Meuniers et l'acquisition de terrains.

Malgré ce niveau ambitieux de dépenses, ce budget ne fait pas appel, rappelons-le à une hausse de la fiscalité.

## 2- Le budget assainissement

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif « Commune » de l'exercice 2017 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 48 447,15 €	Dépense : 41 442,59 €
Recette : 100 711,23 €	Recette : 298 344,61 €
Soit un excédent de fonctionnement	Soit un excédent d'investissement
De clôture de <b>52 264,08 €</b>	de clôture de <b>256 902,02 €</b>

Il affecte le résultat cumulé de **309 166,10 €** pour le financement de la section investissement.

Le budget 2018 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 74 000,00 €	Dépense : 649 666,10 €
Recette : 74 000,00 €	Recette : 649 666,10 €

L'accroissement sensible des recettes de plus de 40 % sur l'année 2017 s'explique par le versement cumulé des taxes de raccordement des dernières années, ce qui développe un résultat en hausse de 37 %.

Le budget investissement prévoit sur l'année 2018 en ressources la subvention de l'agence de l'eau dont le taux de subvention est notifié à 60 % des dépenses d'assainissement réalisées en 2018 dans notre bourg, ce qui représente un montant de 181 000 €.

En dépenses la totalité de ces travaux est budgété pour 339 072,44 € frais d'étude et honoraires compris.

## 3- Le budget Gîtes

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif « Commune » de l'exercice 2017 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 7 095,51 €	Dépense : 9405,77 €
Recette : 17 720,73 €	Recette : 11 263,89 €
Soit un excédent de fonctionnement	Soit un excédent d'investissement
De clôture de 10 625,22 €	de clôture de 1 858,12 €

Il affecte le résultat cumulé de 12 483,34 € pour le financement de la section investissement.

Le budget 2018 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépense : 18 000,00 €	Dépense : 18 483,34 €
Recette : 18 000,00 €	Recette : 18 483,34 €

Ce budget poursuit son développement de par l'activité en hausse de 26 % et un résultat cumulé de 12 483,34 € qui annule le déficit d'investissement antérieur.

La commercialisation du grand gîte par GITES DE FRANCE et son classement trois épis doivent améliorer encore ce développement.

La trésorerie permet de budgéter cette année des travaux sur la toiture et des changements d'ouvertures pour le maintien du bâtiment en bon état et le confort des estivants.

**En résumé, ces trois budgets enregistrent tous de bons résultats, présentent une situation saine et permettent de réaliser les investissements indispensables au confort des administrés et au développement harmonieux de GROSBREUIL.**

## Compte-rendu des séances du Conseil Municipal depuis le dernier bulletin

### SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2017

#### Aménagement du bourg avec le soutien du Département de la Vendée

L'estimation des quatre tranches de cet aménagement s'élève à 1 016 840 € H.T. Le Conseil approuve cet avant projet définitif et le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de la première tranche autour de la mairie dont le coût est estimé à 344 855 € H.T.

#### Rue de Bretagne

Dans le cadre du financement complémentaire de ces travaux, le Conseil sollicite le concours financier du FEADER pour la réalisation des liaisons douces. Le coût de la sécurisation des liaisons douces est de 98 834 € TTC.

#### Maison GIRAUDEAU

Le Conseil retient le devis de la SARL MICHEAU Loïc pour le remplacement des ouvertures obsolètes. Coût des travaux : 5 875,90 € H.T.

#### Restaurant scolaire

Devant la nécessité d'améliorer l'isolation phonique du restaurant scolaire et de remplacer le matériel de cuisine devenu obsolète, le Conseil décide :

De retenir le devis de la Société HERVOUET pour l'isolation phonique : coût : 6 769,20 € H.T.

## Nuit des étoiles

Nuit des étoiles le vendredi 20 juillet (ou samedi s'il pleut) à 22h00 à l'aire des Lavandières.

## Cinéma plein air

Le cinéma en plein air aura lieu le 10 août à l'aire des Lavandières à 22h00 avec le film « Retour chez ma mère ».

## eCAS

Le 18 Septembre 2018 à 15h00 à la salle polyvalente

**PREVENTION**  
**Spectacle**  
**Souvenirs aux petits oignons**  
THEATRE ECHANGES  
GRATUIT  
Vous avez 40 ans ou plus ?  
Venez partager les secrets de recettes de Lucette !  
On n'est jamais seul dans sa cuisine : on y pleure et on y rit souvent ! C'est là où se vivent toutes les petites histoires du quotidien, parfumées des odeurs du repos en préparation.  
Ces moments de vie viendront nourrir un échange sur l'importance du lien social.

**A GROSBREUIL:**  
**Pôle Culturel à la Médiathèque**  
**" Un espace d'échanges :  
Atelier Informatique "**

Boîte et Adresse MAIL, les pièces jointes, créer et gérer votre signature...  
Lundi 19 Mars 2018 : 9h30-11h30  
Mardi 3 Avril 2018 : 9h30-11h30

Inscription obligatoire 1 semaine avant chaque date en mairie au 02 51 22 69 75.

Toutes les étapes pour créer son album photos...  
Lundi 16 Avril 2018 : 9h30-11h30  
Mardi 7 Mai 2018 : 9h30-11h30

Comment créer son carnet de recettes...  
Mardi 22 Mai 2018 : 9h30-11h30

Découverte Word et Excel.  
Lundi 4 Juin 2018 : 9h30-11h30  
Lundi 18 Juin 2018 : 9h30-11h30

Des bénévoles de la Médiathèque et du CCAS vous accueillent dans la convivialité.

## Nouvelle infirmière Pôle santé

Pascaline BONNEAU remplace Olivier PIECHOTA au sein du pôle santé de la commune de Grosbreuil. Elle est la nouvelle infirmière du pôle.

Contact : 06 61 86 55 33.

De retenir FROIS SERVICES 85 pour l'acquisition de :

- fourneaux quatre feux vifs : 1 631,00 € H.T.
- sauteuse basculante gaz : 3 952,90 € H.T.
- table inox : 366,84 € H.T.
- lave-vaisselle : 2 615,00 € H.T.

De solliciter une participation financière de la Région au titre du fonds école dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité.

### Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est applicable aux opérations d'aménagement, construction et agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le Conseil décide :

De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,2 % sur l'ensemble du territoire

De reconduire les exonérations déjà prises en application de l'article L 331.9 du Code de l'Urbanisme.

### Redevance d'assainissement 2018

Le Conseil décide de reconduire les tarifs de la part communale à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 comme suit :

Abonnement part communale : 26 - 6,28 = 19,72 € H.T. par an

Part proportionnelle : 1,85 - 0,251 = 1 599 € H.T. /m<sup>3</sup> d'eau

### Assurance des risques statutaires

Le Conseil décide de reconduire le contrat d'assurance des risques statutaires applicables aux agents de la Fonction Publique dont le taux de cotisations pour l'année 2018 est de 5,05 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

### Solidarité nationale

Le Conseil décide d'attribuer la somme de 1 000 € aux victimes de l'ouragan IRMA sur ST MARTIN et ST BARTHELEMY et d'en verser le montant sur le compte ouvert à cet effet auprès de l'Association des Maires de France.

### Enfouissement des réseaux rue des Lavandières

Le montant de cette prestation établi par le SYDEV s'élève à 53 424 € H.T. Le Conseil adopte cette proposition du SYDEV dont le reste à charge pour la Commune s'établit à 27 440 € H.T.

### Action en justice pour sinistre à l'école publique

Suite à l'affaissement du terrain en bordure du pignon de l'école côté salle de repos, le Conseil désigne Maître TERTRAIS, avocat, pour représenter la Commune afin que soit organisée une requête en référé expertise devant le tribunal administratif de Nantes.

### Dispositif hivernal

Le Conseil statue sur le principe de mise à disposition d'un gîte communal pour l'accueil de famille de migrants pendant la période hivernale en lien avec les services de la préfecture et L'APSH. Le montant du loyer mensuel est fixé à 400 € en plus des charges d'eau et d'électricité.

### Convention de mise à disposition du RAM

Le Conseil renouvelle la convention de mise à disposition de la salle des associations au Relais d'Assistantes Maternelles.

## SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

### Restructuration réseau d'assainissement

Suite à la consultation pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif du centre bourg, le Conseil attribue les lots comme suit :

#### LOT 1 : ASSAINISSEMENT

Dénomination de l'entreprise retenue : SAS STRAPO - 85180 CHATEAU D'OLONNE

Montant de l'offre retenue : 249 708,70 € H.T. Soit 299 650,44 € TTC.

#### LOT 2 : contrôles ITV

Dénomination de l'entreprise retenue : A3sn - 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Montant de l'offre retenue : 4 160,00 € H.T. Soit 4 992,00 € TTC.

#### LOT 3 : contrôles compactage

Dénomination de l'entreprise retenue : A3sn - 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Montant de l'offre retenue : 2 025,00 € H.T. Soit 2 430,00 € TTC.

### Commercialisation et tarifs du grand gîte

Le grand gîte « la rivière » commercialisé par la Commune est dorénavant classé trois épis par GITES DE FRANCE pour 8 PERSONNES.

Le Conseil décide de confier également la commercialisation de ce gîte à GITES DE FRANCE, de procéder aux aménagements nécessaires à l'objectif de ce classement et de fixer les tarifs comme suit :

Tarif très haute saison :	Du 07/07/2018 au 25/08/2018	<b>720 €</b>
Tarif haute saison :	Du 30/06/2018 au 07/07/2018 et du 25/08/2018 au 01/09/2018	<b>670 €</b>
Tarif moyenne saison :	Du 05/05/2018 au 30/06/2018 et du 01/09/2018 au 29/09/2018	<b>390 €</b>
Tarif basse saison :	Du 06/01/2018 au 10/02/2018, du 10/03/2018 au 07/04/2018, du 29/09/2018 au 20/10/2018 et du 03/11/2018 au 22/12/2018	<b>340 €</b>
Vacances scolaires :	printemps et hiver	<b>390 €</b>
Tarifs à la nuit (hors période de juin à septembre et vacances scolaires) :	1 à 2 nuits :	<b>50 % du tarif semaine</b>
	3 à 4 nuits :	<b>70 % du tarif semaine</b>
	À partir de 5 nuits :	<b>100 % du tarif semaine</b>
Prestations annexes :	Chauffage :	<b>forfait de 65 €</b>
	Ménage :	<b>forfait de 70 €</b>
	Draps :	<b>10 € par lit et par change</b>
	Linge de toilette :	<b>forfait de 8 €</b>
Caution :		<b>600 €</b>

### Convention SYDEV

Le Conseil signe la convention avec le SYDEV pour la rénovation du programme d'éclairage des rues de la Garenne et la Régence qui a un coût de 11 194,00 €.

### Voirie communale

Le Conseil décide de retenir la SARL PROUTEAU pour les travaux d'entretien sur la voirie communale dont le coût total s'élève à 9 280,00 € H.T.

Ces travaux comprennent :

- Elagage et débroussaillage entretien des routes communales : 42 km
- Elagage chemins empierrés
- Elagage des arbres d'une haie du lotissement La Garenne
- Elagage des arbres d'une haie du lotissement Beauséjour

### Communauté de Communes

Le Conseil valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT) qui finalise les réflexions de la Commission sur ce transfert.

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

#### Contrat Enfance Jeunesse

Dans le cadre de la convention Contrat Enfance Jeunesse, la commune doit reverser à l'association « la Halte aux Fripons » 85 % du montant de la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales dont le montant s'élève à 18 615,32 €.

Le Conseil décide d'attribuer la somme de 15 823,02 € au titre de cette prestation à « la Halte aux Fripons ».

## TAP 2015-2017

Le Conseil décide de verser à l'association « la Halte aux Fripons » un montant de 4 807,55 € correspondant à une régularisation de ces charges suite à la présentation du point de situation finale sur les TAP de 2015 à 2017.

## Aire des Lavandières

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire des Lavandières, le Conseil décide de choisir la société URBAN EXT pour l'acquisition de 5 bancs, 4 banquettes et 6 tables pour un montant de 9 715,85 € HT.

## Logiciel métier pour Comptabilité

Le Conseil décide d'adopter un nouveau logiciel BERGER-LEVRAULT pour la comptabilité, l'Etat-Civil et les Elections pour un montant total de 16 281 € HT avec un contrat de maintenance de 2 817,96 €.

## SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

### Convention de Partenariat ACTIV'JEUNES

Le Conseil renouvelle la convention ACTIV'JEUNES entre les communes de Grosbreuil et Talmont Saint Hilaire pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans au titre de l'année 2018.

### Travaux d'aménagement secteur mairie

La consultation pour les travaux d'aménagement du secteur mairie a permis au Conseil de retenir la société COLAS dont le montant de l'offre s'élève à 268 868,00 € HT soit 320 241,60 € TTC.

Pour la coordination sécurité protection de la santé, la société MSB a été choisie pour un montant de 660 € HT et 792 € TTC.

### Place des Meuniers

Au vu des études préalables finalisées en 2017 avec l'EPF, et la décision du Conseil d'engager l'aménagement de la place des Meuniers portant sur la réalisation d'un lotissement d'habitation, de commerces et de réaménagement d'une aire de stationnement, le Conseil donne un avis favorable concernant le lancement du projet et confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

- 3 500,00 € HT pour la réalisation d'une étude faisabilité et la réalisation du programme
- 3 500,00 € HT pour le choix du maître d'œuvre
- 2 % du montant de l'ensemble de l'opération durant les études de maître d'œuvre
- 2 % du montant de l'ensemble de l'opération pour la phase réalisation jusqu'à la réception des travaux.

## SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

### Travaux d'accessibilité - Demande de subvention

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 40 600 € HT. Le Conseil sollicite la DETR dont le taux de subvention peut atteindre 35 %, soit 14 210 €.

### DSIL - Demande de subvention

L'ensemble des travaux d'aménagement du bourg comporte quatre zones pour un coût global estimé à 846 618,77 € HT soit 1 015 942,52 € TTC.

Plusieurs organismes sont sollicités pour participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'opération,
- de solliciter l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 pour l'attribution d'une subvention entre 20 et 80% du coût de ce projet
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui se présente de la façon suivante :

SUBVENTIONS PREVISIONNELLES DANS LA LIMITE DE 80% DU MONTANT DE L'OPERATION				
ORGANISME	SUBVENTION	PROGRAMME	OBSERVATIONS	PRÉVISIONS
ETAT	DSIL	CONTRAT DE RURALITE	Sous réserve d'attribution	Entre 20 % et 80 %
DEPARTEMENT	CCU	ETUDES	Notifié	9 000,00 €
DEPARTEMENT	CCU	TRAVAUX	Notifié	125 000,00 €
REGION	PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE	Fonds Régional de développement des Communes - Liaisons douces	Montant maximum sous réserve d'attribution	50 000,00 €

### **Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor pour l'année 2017**

De par ses missions précitées qui répondent aux besoins de la Commune, le Conseil Municipal se pose la question sur l'utilité et la justification de ces indemnités.

Le Conseil décide à 7 voix pour, 9 voix contre : de ne pas attribuer d'indemnité de conseil au Comptable du Trésor pour l'année 2017.

### **Convention Vendée Expansion**

Le Conseil décide de mandater, Monsieur Nicolas MUSCHE, pour représenter la Commune de GROSBREUIL devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre du dossier relatif aux « travaux d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs ».

## **SÉANCE DU 26 MARS 2018**

### **Réfection de la voirie communale de l'Augustière**

Le Conseil décide d'attribuer le marché comme suit à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Dénomination de l'Entreprise retenue : COLAS CENTRE OUEST
- Montant de l'offre retenue (€ H.T.) : 49 740,00 € HT
- Montant de l'offre retenue (€ T.T.C.) : 59 688,00 € TTC

### **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurance**

Les marchés d'assurances de la commune arrivent à terme le 31/12/2018 pour les garanties suivantes :

- Dommages causés à autrui - défense recours
- Dommages aux biens
- Flotte automobile
- Protection juridique

Le Conseil décide d'attribuer le marché comme suit à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Dénomination de la société retenue : AC DELTA CONSULTANT
- Montant de l'offre retenue (€ H.T.) : 1 750,00 € HT
- Montant de l'offre retenue (€ T.T.C.) : 2 100,00 € TTC

### **SYDEV - Aménagement aux abords de la mairie**

L'estimation du projet du SYDEV et la synthèse des prestations de réseau électrique et de signalisation lumineuse pour l'opération d'aménagement du centre bourg tranche 1 - abords de la Mairie s'élève à 24 009 €, dont participation du SYDEV : 6 332,00 €, soit une participation communale de 17 677,00 € TTC.

Le Conseil valide ce projet et la participation communale à hauteur de 17 677,00 € TTC.

### **Service commun de balayage de voirie**

Dans le cadre de l'harmonisation des services communs proposés aux communes par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, il y a lieu de statuer sur le choix de prestation du service de balayage de voirie pour la période 2018-2019.

Pour la commune de GROSBREUIL, le Conseil décide de retenir le balayage simple pour une estimation de 76 km 272 à 15,20 € TTC/km soit 1 159,33 € avec un passage de la balayeuse une fois par mois.

### **Convention Centre de Loisirs été 2018**

Une convention d'utilisation de l'accueil de loisirs de Saint Mathurin est conclue avec la commune pour les enfants de GROSBREUIL et ceux scolarisés à GROSBREUIL

Afin de permettre aux enfants de GROSBREUIL de bénéficier d'un centre de loisirs pour l'été 2018, le Conseil décide :

- d'émettre un avis favorable à la convention d'utilisation de l'accueil de loisirs de Saint Mathurin pour les vacances d'été 2018 (juillet et août) pour un montant de 3 € par jour et par enfant ;
- de préciser que le transport sera pris en charge par la commune de GROSBREUIL à partir de 15 inscriptions hebdomadaires en moyenne.

## AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Dans le cadre d'un CCU (Contrat Communal d'urbanisme) signé avec le département, la commune lance un projet d'aménagement du centre bourg, avec le soutien du Département de la Vendée. Celui-ci se déroule en quatre phases :

- aménagement autour de la mairie,
- aménagement autour de l'église et du pôle culturel,
- aménagement Rue de la Rivière et Rue des Lauriers,
- aménagement Rue des Lavandières et Chemin de la Fontaine.

La première phase va commencer en mai 2018. Celle-ci va donner plus de visibilité à la mairie, la sécurité des circulations et des déplacements va être améliorée et l'accessibilité des bâtiments publics va être réalisée.

Cette première phase va durer 3 mois. Alors, il va y avoir des désagréments et des difficultés de circulation autour de la mairie.

Soyons patients et tolérants. Merci.



### Travaux pour l'assainissement collectif

La commune procède actuellement à la mise aux normes de son réseau d'assainissement collectif.

Ces travaux importants et coûteux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%.

Les trois quarts de la commune étaient déjà en réseaux séparatifs, eaux usées, eaux pluviales mais le centre bourg toujours en réseau unitaire, ce qui nécessitait cette mise aux normes.

Depuis le mois de février, les rues concernées sont en travaux pour la pose du nouveau réseau « Eaux usées ». Le réseau unitaire existant reste en place pour l'écoulement des eaux pluviales. La séparation des eaux usées et pluviales est obligatoire pour un meilleur traitement par les lagunes d'assainissement.



Les rues concernées sont le chemin de la Fontaine, la rue des Lavandières, la rue des Lauriers, la rue de La rivière, le début de la rue de l'Atlantique, la rue du Centre, la rue du Moulin jusqu'à la rue des Traires et une partie de la rue des Traires.

Au cours du chantier, les riverains sont branchés dans les nouveaux réseaux. Reste à chacun de séparer ses eaux usées et pluviales dans sa propriété dans un délai d'un an après la fin des travaux et de fournir un certificat de conformité à la Mairie. A défaut, une **surtaxe** sera appliquée.

### Aménagement de la rue de Bretagne avec le soutien du Département de la Vendée

Suite à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et la mise en séparatif du réseau assainissement, les travaux d'aménagement de la rue de Bretagne commencés en fin d'année 2017 ont repris en février et se poursuivent jusqu'en avril.

Le Paysagiste a procédé aux plantations en mars et dans le courant du mois d'avril, l'entreprise VRD en collaboration avec l'Agence Routière Départementale va engager la réfection complète de la route et des trottoirs.

La route est bitumée. **Il est interdit aux riverains qui auraient des projets d'urbanisme d'effectuer des travaux qui nécessiteraient l'ouverture de la route ou des trottoirs pendant trois ans.**

Nous remercions les habitants pour leur patience et leur compréhension malgré les perturbations créées par ces travaux.

Réfection de la façade du cimetière :

Avec l'embellissement de la rue de Bretagne, la façade et les portes du cimetière sont nettoyées et repeintes pour améliorer le visuel de l'ensemble, par le service technique.



### Aire des Lavandières

La commission « Environnement » étudie le réaménagement de l'Aire des Lavandières.

Monsieur Bram SCHUURBIERS, architecte paysagiste, habitant de Grosbreuil, se propose de nous accompagner gracieusement pour ce projet avec ses compétences et son expérience en la matière.

Les allées vont être refaites avec un revêtement confortable pour un entretien minimum sans utiliser de produit phytosanitaire.

Le skate-park va être déplacé et installé sur l'aire et libérer les places de parking.

Dans un deuxième temps, le sol de l'emplacement central va se doter de matériaux nouveaux pour organiser en ce lieu les fêtes d'été plus confortablement.

L'aire de pique-nique va s'étoffer de végétation nouvelle avec plus de tables et de bancs pour une meilleure convivialité afin que tout le monde puisse profiter au maximum de cet espace ludique, calme et reposant.

Petits et grands pourront se ressourcer et trouver la quiétude et la sérénité recherchées.

Pour information, l'aire des Lavandières sera fermée durant la durée des travaux.

# Le Conseil Municipal des Enfants



Le Conseil Municipal des Enfants de Grosbreuil a participé à l'exposition de la médiathèque « À Livres Ouverts » en Octobre 2017. En 2018, les enfants sont allés à la rencontre des personnes âgées qui résident à la Saisonale, et ils mènent actuellement une réflexion sur l'organisation d'un échange avec celles-ci.

Le CME organise en Avril, la boum pour les enfants de Grosbreuil du CE2 au CM2 et les 6èmes qui ont quittés les écoles de notre commune. Enfin, l'après-midi découverte du Roller se déroulera le **mercredi 4 juillet**.

Le planning est chargé pour les enfants du CME, mais la motivation d'accomplir leurs projets reste entière.

## École La Rivière aux Enfants

### Date à retenir :

Boom grenadine du 26 MAI de 14H30 à 17H30 à la salle polyvalente.

Boom pour tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire des deux écoles de Grosbreuil et alentours organisée par l'Amicale Publique et « La halte aux fripons ».

**Prévenir 15 jours avant. Coût de 5 euros par enfant.**

La kermesse : le 30 juin de 14H00 à 20H00 à l'école « la rivière aux enfants », rue de la Rivière.

Déroulé : jeux, spectacle, bar, tombola, barbe à papa, château gonflable, pêche à la ligne, maquillage ...

Organisée par l'amicale laïque la rivière aux enfants

- Porte ouverte : possibilité de visiter les classes de 14h30 à 15h30.
- Spectacle des enfants à partir de 16h.

Pour tout contact : Rachel Konaszewski : 06 29 67 46 64.

### Amicale la rivière aux enfants

Coordonnées de la présidente : Rachel Konaszewski : 06 29 67 46 64.

## École Saint Louis

### Date à retenir :

La kermesse aura lieu au sein de l'école « Saint Louis » le samedi 16 juin 2018 dans l'après midi.

Elle sera suivie d'un dîner champêtre.

## Médiathèque « À livres ouverts »

- **Achat de 70 ouvrages** comprenant des romans adultes, romans ados, des documentaires pour les ados et leurs parents...

Ils sont répertoriés sur le blog de la médiathèque, n'hésitez pas à le consulter : <https://bibliogrosbreuil.wixsite.com/biblio>

- **Nouveau service offert aux lecteurs.** Tous les quinze jours, nous avons la possibilité de réserver 15 documents via le site internet de la BDV (Bibliothèque Départementale de la Vendée). Cette offre de service va permettre de répondre rapidement aux demandes des usagers. Concrètement, le lecteur inscrit à la Médiathèque de Grosbreuil peut demander un titre, un auteur..., si cet ouvrage n'est pas à la médiathèque, nous le réservons à la BDV et 15 jours après il peut emprunter le livre.

- Du 1<sup>er</sup> au 30 Juin, dans le cadre de la programmation culturelle Année Clémenceau, sur le VENDEE GRAND LITTORAL MOUTIERS TALMONT **une exposition au pôle culturel : « Clémenceau, au-delà du tigre... »** Exposition tout public gratuite ouverte dans la médiathèque aux heures de permanence et plus particulièrement le samedi 23 et dimanche 24 Juin de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, salle des associations et médiathèque.

Exposition riche d'informations, de documents... mettant en lumière la vie de Clémenceau.

- Vous aimez les livres, les animations auprès des enfants, des ados ou des adultes, vous avez des doigts de fée... Vous avez un peu de temps à donner, ne serait ce que quelques heures... Venez nous rejoindre.

- **Notez bien les nouveaux horaires :**

Lundi de 16h00 à 18h00

Jeudi 9h00 à 11h00

Samedi 10h00 à 12h00

**La Médiathèque sera fermée du 1<sup>er</sup> au 15 Août.**

## Nowel artisan

ARTISAN PEINTRE / DÉCORATEUR



Peinture. Façade  
Décoration intérieures  
Revêtements sols et murs

10 rue du Commerce. 85440 Grosbreuil

# Grosbreuil hier et aujourd'hui

Les **activités et les animations** suivantes vous sont proposées **au printemps/été 2018** à la Maison du Patrimoine :

- le **Samedi 16 juin 2018**, à 10 heures, « Journée du Petit Patrimoine » avec une Dictée à la Plume et un problème du Certificat d'Etudes ;
- le **Dimanche 8 juillet 2018**, à partir de 19 h, Soirée « Galettes de blé noir/confiture » ;
- le **Samedi 28 juillet 2018**, à 10 h, Matinée « Problème du Certificat d'Etudes » ;
- le **Dimanche 5 août 2018**, à partir de 19 h, Soirée « Grillées de mogettes » ;
- le **Samedi 25 août 2018**, à 10 h, Matinée « Dictée à la plume » ;
- le **Dimanche 19 août 2018**, VIDE-GRENIER, près du Stade, à partir de 8 h (tarif pour les exposants : 9 € les 3 mètres – inscription au 02 51 22 63 26) ;

- En **juillet et août 2018**, visite des locaux aménagés (classe, pièce de vie, buanderie, préau) : chaque **jeudi matin de 10 h à 12 h et le dimanche de 16 h à 18 h** ;
- **À partir d'avril**, les élèves des écoles de Grosbreuil et des communes voisines pourront visiter les locaux aménagés et découvrir une classe d'autrefois.

Nous renouvelons notre avis de recherche concernant des objets, du matériel, des photos liés à la vendange, à la fabrication du vin, à la cave.

Rejoignez-nous si la sauvegarde la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire collective de GROSBREUIL et de ses habitants vous intéresse !

**Contact** : Jean PIGNE : 02 51 22 63 26 ou [jeanpigne@free.fr](mailto:jeanpigne@free.fr) ou Joël GABORIT : 02 51 22 62 61 ou [joel\\_gaborit@orange.fr](mailto:joel_gaborit@orange.fr)

## Club des feuilles d'automne

**Activité du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2018**

Le **jeudi 24 mai** : Voyage un jour à l'île d'AIX.

Le **mardi 10 juillet** : Buffet froid, Salle polyvalente.

Le **mardi 21 août** : Repas Salle polyvalente.

Le **mardi 11 septembre** : Pêche à DAMGAN.

Le **Mercredi 24 octobre** : Concours de Belote.

Le banquet annuel du **mercredi 28 novembre** à la salle polyvalente.

**Début décembre** : Téléthon.

Le **mercredi 19 décembre** : Concours de Belote.

## ARCE

Mois	Titre	Dates	Entrée gratuite
Jun	Fête du club	Le dimanche 24 juin, à partir de 10h.	Entree gratuite
Juillet Août	LE CHEVALIER D'ARTPAILLANGE	Tous les mercredis et les vendis du 18 juillet au 30 août, à partir de 18h.	14€ 6€
Septembre	Soirée dîner spectacle CABARET	Soirée 22 septembre, à partir de 19h30.	40€
	CHEVAL DE SCENE	Dimanche 23 septembre, à partir de 18h.	14€ 6€
Novel	DRAGONA	Dimanches 23 et 30 décembre et le 6 janvier 2019 à partir de 14h30.	10€ 6€

Infos & Résa : 06 89 28 06 65  
1424 Route de Nieu - La Rivière - 85440 GROSBREUIL  
[www.ecuries-artpailange.com](http://www.ecuries-artpailange.com)

## ASVB

Cet été, nous aurons deux activités publiques principales :

### Réunion d'information :

Le 20 juillet, réunion d'information et conseil, avec notamment notre avocat, pour la défense de toutes les personnes impactées par l'urbanisation à Grosbreuil :

- informations et explications sur une enquête publique
- actualité juridique sur les divers recours administratifs en cours à Grosbreuil
- recours et défense : conséquences et calcul des indemnités à tous les propriétaires et riverains proches ou éloignés en compensation des préjudices

Pour les non adhérents qui veulent en bénéficier, il convient de s'inscrire auparavant à : [vallee.benatonniere@gmail.com](mailto:vallee.benatonniere@gmail.com)

Le lieu retenu pour cette réunion leur sera précisé par la suite.

**Sortie annuelle** : « Valorisation d'un patrimoine rural à découvrir et à partager : les jardins potagers. »

**Programme** : le **vendredi 20 juillet à 16 h**, à **Citrusus**, ferme de l'Épinay, 85150 Le Girouard, [www.citrusus.fr](http://www.citrusus.fr)

**1- Conférence** : nous retrouverons M. Olivier Riolland, géographe, chargé de cours à l'Université et exploitant agricole :

- Présentation de l'ouvrage « La Vendée des Jardins au fil de l'Histoire », sorti en novembre 2017.
- Présentation d'un projet et de ses développements à venir.

**2- Visite commentée du site et de sa production**

**3- Verre de l'amitié**

**Détails et inscriptions sur le site** : <https://sites.google.com/site/asvbvalleebenatonniere/>

## École de musique

Goûter musical organisé le **5 mai 2018 à 15h**, Salle polyvalente de Grosbreuil, par l'école de musique du Centre socioculturel du Talmondais. Renseignements au 02 51 96 05 58.